Logo CFDT

[COMMUNIQUE DE PRESSE] DEVOIR DE VIGILANCE : Il est urgent d’aller au bout du processus européen !

Depuis plus d’une décennie, la CFDT se mobilise au niveau national et européen avec la Confédération européenne des syndicats, pour des règles obligeant les entreprises à tenir compte des risques générés par leurs activités, en matière de droits humains et d’environnement, tout au long des chaînes d’approvisionnement. Alors que la directive sur le devoir de vigilance des entreprises était sur le point d’aboutir, le vote au COREPER (réunion des ambassadeurs de l'UE) a été reporté sine die.

L’adoption de cette directive serait un signal de progrès. Le devoir de vigilance ne consiste pas en une charge administrative ou financière supplémentaire pour les entreprises. Bien au contraire : c’est un investissement dans des entreprises plus durables, un investissement dans les personnes, les travailleurs et dans la planète. Ce progrès est aujourd’hui menacé par l’abstention de quelques États, notamment l’Allemagne.

Cette directive sur le devoir de vigilance a fait l’objet d’une forte mobilisation des citoyens européens et continue aujourd’hui à être largement soutenue par de nombreuses parties prenantes, dont les organisations syndicales et de nombreuses entreprises. Cette mobilisation sans précédent est un signe : il est urgent que l’Union européenne se dote d’un cadre de concurrence plus équitable entre les entreprises, tout en faisant passer les citoyens et la planète avant la recherche d’une production à moindre coût !

À l’heure où le monde est traversé par des défis sociaux et environnementaux, il en va non seulement de la crédibilité de la France qui a été la première à adopter en 2017 une loi en la matière, mais aussi de la crédibilité de l’Union européenne. Si nous ratons cette opportunité, il faudra attendre plusieurs années avant de voir une nouvelle initiative européenne sur la table.

La CFDT appelle instamment la France à faire preuve de solidarité avec les États qui demandent un devoir de vigilance européen en votant pour cette directive !

DÉCLARATION DE MARYLISE LÉON, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CFDT

europe
Documents
Il est urgent d’aller au bout du processus européen !